Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 10953
10 juin 2006

Réclamation collective n°17/2003 formée contre la Grèce au titre de la Charte sociale révisée

Question écrite n°494 au Comité des Ministres
présentée par Mme Bargholtz

Dans une décision initialement notifiée au Comité des Ministres en janvier 2005 et rendue publique en mai 2005, le Comité européen des Droits sociaux a conclu, pour la réclamation collective n° 17/2003 contre la Grèce, à une violation de l'article 17 de la Charte révisée.

Le Comité a fait observer que sa jurisprudence vise à assurer que l'interdiction de toute forme de violence ait une base législative. L'interdiction doit concerner toutes les formes de violence quels que soient le lieu et l'identité de leur auteur. De plus, les sanctions prévues doivent être suffisantes, dissuasives et proportionnées.

La Comité a conclu que la législation grecque n'interdisait pas efficacement tous les châtiments corporels au sein du foyer, dans l'enseignement secondaire et dans les institutions et structures de garde des enfants.

Mme Bargholtz

Demande au Comité des Ministres,

Quels efforts il déploie pour s'assurer que les enfants soient efficacement protégés en Grèce contre tous les châtiments corporels au sein du foyer, dans l'enseignement secondaire et dans les institutions et structures de garde des enfants, comme l'exige la Charte sociale révisée;

Etant donné que cette décision touche à la protection élémentaire des droits des enfants, dont les mécanismes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme ont reconnu qu'ils étaient particulièrement vulnérables, quelle initiative il propose de prendre pour diligenter ces efforts.

Signé[1]*:*

BARGHOLTZ, Helena, Suède, ADLE

[1] SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe